

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

MAIRIE DE BONDUES

16 place de l'Abbé Bonpain 59910 BONDUES

FINANCES  
PZ/AD  
N°2023-08

Régie de recettes

Fixation du prix des boissons pour le bar de l'ESPACE CULTUREL

Le Maire de la commune de BONDUES

Vu la décision municipale n° 03-15 en date du 25 septembre 2003 instituant une régie de recettes pour l'encaissement du produit de manifestations à vocations culturelles,

Vu l'avis de Monsieur le Trésorier Principal de Marcq-en-Barœul, comptable de la commune,

Considérant qu'il convient de fixer le prix de vente des boissons du bar de l'Espace Culturel.

**ARRETE**

Article 1 : Le bar de l'Espace Culturel propose au public de consommer des boissons en canette ou bouteille (bière, eau, jus de fruit, Perrier, Coca...) pendant l'entracte lors de certains spectacles.

Article 2 : Le prix de la boisson est fixé par la présent arrêté à la somme de 2,5 euros pour la bière, de 3 euros pour le crémant et de 2 euros pour les boissons sans alcool (jus de fruit, eau,...).

Vu pour avis conforme,  
Le comptable,

Fait à BONDUES, le 03/02/2023  
Le Maire,



The image shows a circular official stamp of the Municipality of Bondues (Nord) in green ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BONDUES' and '(NORD)'. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in blue ink.